

COMPTE- RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LALONQUETTE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Etaient présents : BAZILE Jean-Patrick, REY Paul, de NEVE Anne-Marie, TOUYAROU Jean-Claude, MISTROT-DIT-PACHET Thierry, THEUX ROUGE Aurélie, LEMAIRE Jessica, TABAILLE Jacques, THEUX-BERUCQ Thérèse.

Absente : PEYREDIEU Valérie

Ordre du jour :

- 1°) Rénovation du foyer : état des propositions, financement (délibération)
- 2°) Bouclier Cyber64 (délibération)
- 3°) Bulletin municipal
- 4°) Questions diverses

1°) Rénovation du foyer : état des propositions , financement (délibération) :

Le Maire rappelle l'historique du projet.

Constatant un vieillissement de la toiture du foyer et des translucides, il avait été envisagé de rénover la toiture au cours du mandat. Cette rénovation devait également pouvoir permettre d'installer une centrale photovoltaïque (PV).

Plusieurs scénarios ont été étudiés allant de la prise en charge intégrale (rénovation + centrale PV) par la commune à un projet porté par une entreprise privée prenant tout en charge et se substituant ainsi intégralement à la mairie.

Après l'étude approfondie des propositions et chiffrages et sur les conseils pris auprès de spécialiste « structure » et de juriste pour les contrats sur ce type de projet, le maire propose le scénario suivant :

Afin de garder la maîtrise complète sur la structure de bâtiment et sur les travaux, ce scénario propose que la commune prenne en charge la rénovation du toit en y intégrant un renforcement de la structure nécessaire pour accueillir la centrale PV. L'installation de la centrale PV se ferait dans une deuxième étape soit via un investissement communal soit par la location du toit à une société installant sa propre centrale PV.

Le coût de la rénovation comprenant le désamiantage de la couverture actuelle, la nouvelle couverture, les nouveaux translucides et le renforcement de la structure porteuse, s'élève à environ 320 k€ HT. Le maire propose que des subventions soient sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la CCLB. Il précise que la réalisation de ce projet dans sa globalité sera dépendant du niveau de subventionnement.

Adopté à l'unanimité

2°) Bouclier Cyber64 (délibération) :

Le Maire a été sollicité par la Fibre64, contre le piratage de données informatiques au sein des collectivités. La dématérialisation croissante de l'administration, s'accompagne d'un essor de ces menaces et nécessite une plus grande protection des systèmes informatiques de nos collectivités locales.

La Fibre64 a obtenu de l'état des ressources permettant de financer l'acquisition, l'installation, l'assistance et la maintenance de son dispositif " boucliercyber64" pour les communes des Pyrénées Atlantiques.

Ce dispositif est gratuit pendant 3 ans pour toutes les communes, grâce au financement de l'Etat et de la Fibre64.

Adopté à l'unanimité

3°) Bulletin municipal :

Le bulletin municipal sera distribué début janvier 2024 avec l'invitation pour les vœux fixés au samedi 20 Janvier 2024 à 16 heures.

5°) Questions diverses :

Le Maire nous informe que, sur décision de TE64 (territoire d'énergie 64), le reste à charge du coût des extensions de réseau électrique pour les constructions neuves sont depuis septembre 2023, à la charge des bénéficiaires. Jusqu'à présent, ce reste à charge devait être payé par la commune.

Jacques Tabaille et Christine Da Silva ont récupéré 39 boîtes de Noël sur la commune de Lalonquette pour les plus démunis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Le Conseil Municipal